

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

BOSTIK PRIMATECH

Date de révision 16-janv.-2020

Numéro de révision 4

Remplace la version: 24-avr.-2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit BOSTIK PRIMATECH

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Primaires.

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Bostik SA 420 rue d'Estienne d'Orves 92700 Colombes FRANCE

Tel: +33 (0)1 49 00 90 00

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France ORFILA (France): + 01 45 42 59 59

Tel: +33 (0)1 49 00 90 00 (Lundi- Vendredi 9.00-17.00)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Sensibilisation cutanée Catégorie 1 - (H317)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient : 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [MIT], Benzisothiazoline-3-one [BIT], mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT]



Mention d'avertissement

ATTENTION

Mentions de danger

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

Conseils de prudence

FCLP; France - FR Page 1/13

Remplace la version : 24-avr.-2019 Numéro de révision 4

Date de révision 16-janv.-2020

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 - Tenir hors de portée des enfants P261 - Éviter de respirer les vapeurs

P280 - Porter des gants de protection

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

2.3. Autres dangers

BOSTIK PRIMATECH

Aucune information disponible

Évaluation PBT et vPvB

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2. Mélanges

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Numéro d'enregistreme nt REACH
Silice cristalline	238-878-4	14808-60-7	>25 - <40	٨		Exempt
Silice cristalline (fraction fine)	238-878-4	14808-60-7	0.1 - <1	STOT RE 1 (H372)		Exempt
Benzisothiazoline-3-one [BIT]	220-120-9	2634-33-5	0.01 - < 0.05	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Acute Tox. 2 (H330) Aquatic Chronic 2 (H411) (M Factor Acute =1)	Skin Sens. 1 :: C>=0.05%	01-2120761540- 60-XXXX
2-Méthyl-2H-isothiazol-3 -one [MIT]	220-239-6	2682-20-4	0.0015 - <0.01	Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317) Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 2 (H330) Aquatic Acute 1 (H400)	Skin Sens. 1 :: C>=0.0015%	01-2120764690- 50-xxxx

FCLP; France - FR Page 2/13

BOSTIK PRIMATECH

Date de révision 16-janv.-2020

Remplace la version : 24-avr.-2019 Numéro de révision 4

		Aquatic Chronic 1 (H410) (M Factor Acute =10)		
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-iso thiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3 -one (3:1) [C(M)IT/MIT]	55965-84-9	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 2 (H310) Acute Tox. 2 (H330) Skin Corr. 1C (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) M Factor Acute = 100 M Factor Chronic = 100	Eye Irrit. 2 :: 0.06%<=C<0.6% Skin Corr. 1B :: C>=0.6% Skin Irrit. 2 :: 0.06%<=C<0.6% Skin Sens. 1 :: C>=0.0015%	01-2120764691- 48-XXXX

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Remarque: ^ indique non classée, cependant, la substance est inscrite à la section 3 car il a une VLE

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter

un médecin.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver au savon et à l'eau. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation

cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

Ingestion Nettoyer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne

jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

FCLP; France - FR Page 3/13

Remplace la version: 24-avr.-2019 Numéro de révision 4

5.1. Moyens d'extinction

BOSTIK PRIMATECH

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à pleine puissance. Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau

haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique

Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par

Date de révision 16-janv.-2020

contact avec la peau.

Produits de combustion dangereux Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2). Hydrocarbures.

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection à la lutte contre le feu

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement spécial pour le personnel préposé complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une

ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite

et en amont du vent.

Ventiler la zone. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. **Autres informations**

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Pour les secouristes

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Utiliser une matière non combustible du type vermiculite, sable ou terre pour absorber le

produit et le placer dans un récipient pour élimination ultérieure.

Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à Méthodes de nettoyage

l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

sans danger

Conseils relatifs à la manipulation Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

FCLP; France - FR Page 4/13

BOSTIK PRIMATECH

Remplace la version : 24-avr.-2019 Numéro de révision 4

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver soigneusement après toute manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Date de révision 16-janv.-2020

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Protéger contre le gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Primaires.

Mesures de gestion des risques

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

(RMM)

Autres informations Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	France
Silice cristalline	TWA: 0.1 mg/m ³	VLEP: 0.1 mg/m ³
14808-60-7	-	
Silice cristalline (fraction fine)	TWA: 0.1 mg/m ³	VLEP: 0.1 mg/m ³
14808-60-7	_	_

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Silice cristalline (14808-60-7)

Benzisothiazoline-3-one [BIT] (2634-33-5)				
Туре	travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé			
Voie d'exposition	Inhalation			
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	6.81 mg/m³			

Туре	travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé
Voie d'exposition	Cutané(e)
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	0.966 mg/kg pc/jour

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Silice cristalline (fraction fine) (14808-60-7)

Benzisothiazoline-3-one [BIT] (2634-33-5)				
Type		Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé		
Voie d'ex	position	Inhalation		
Niveau d	érivé sans effet (DNEL)	1.2 mg/m³		

Туре	Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé
Voie d'exposition	Cutané(e)
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	0.345 mg/kg pc/jour

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible.

FCLP; France - FR Page 5 / 13

BOSTIK PRIMATECH Date de révision 16-janv.-2020 Remplace la version: 24-avr.-2019 Numéro de révision 4

(PNEC)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
Silice cristalline (fraction fine) (14808-60-7)	
Benzisothiazoline-3-one [BIT] (2634-33-5)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	4.03 μg/l
Eau de mer	0.403 μg/l
Usine de traitement des eaux usées	1.03 mg/l
Sédiments d'eau douce	49.9 μg/l
Sédiments marins	4.99 μg/l
Terrestre	3 mg/kg de masse sèche

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Éviter le

contact avec les yeux.

Protection de la peau et du

corps

Porter des gants de protection et des vêtements de protection. Éviter tout contact avec

Aucun(e) connu(e)

la peau, les yeux et les vêtements.

Protection respiratoire Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire adapté.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide Aspect Liquide Couleur Gris Blanc

Aucune information disponible Odeur Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété Valeurs Remarques • Méthode

Aucune donnée disponible

рΗ @ 23 °C 7 - 8

Point de fusion / point de

congélation

100 °C Point / intervalle d'ébullition > 100 °C Point d'éclair

Taux d'évaporation Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) Sans objet pour les liquides .

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Pression de vapeur Aucune donnée disponible

Densité de vapeur Aucune donnée disponible Densité relative 1.35 - 23

Hydrosolubilité Soluble dans l'eau

Aucune donnée disponible Solubilité(s) Coefficient de partage Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible Température de décomposition Aucune donnée disponible Viscosité cinématique Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique 30000 - 40000 mPas Propriétés explosives Aucune donnée disponible

@ 23 °C

FCLP; France - FR Page 6/13

BOSTIK PRIMATECH
Remplace la version: 24-avr.-2019

Date de révision 16-janv.-2020
Numéro de révision 4

Propriétés comburantes Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations
Teneur en matière sèche (%)

Point de ramollissement
Masse molaire
Teneur en COV (%)
Densité
Masse volumique apparente

Aucune information disponible
Aucune information disponible
Aucune information disponible
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Protéger contre le gel.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2). Hydrocarbures.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit .

Inhalation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact avec la peau Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée d'essai

spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

(d'après les composants).

FCLP; France - FR Page 7/13

BOSTIK PRIMATECH

Remplace la version : 24-avr.-2019 Numéro de révision 4

Ingestion D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Date de révision 16-janv.-2020

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Silice cristalline 14808-60-7	>2000 mg/kg (Rattus)		
Silice cristalline (fraction fine) 14808-60-7	>2000 mg/kg (Rattus)		
Benzisothiazoline-3-one [BIT] 2634-33-5	=670 mg/kg (Rattus)	LD50 > 2000 mg/kg (Rattus)	
2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [MIT] 2682-20-4	LD50 =285 mg/Kg (Rattus)	LD50 >242 mg/Kg (Rattus)	=0.11 mg/L (Rattus) 4 h
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazo I-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] 55965-84-9	=53 mg/kg (Rattus)	LD50 = 87.12 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Informations sur les composants					
2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [MIT] (2682-20-4)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats		
OCDE, essai n° 406 :	Cobaye	Cutané(e)	Sensitizing		
Sensibilisation cutanée					

Mutagénicité sur les cellules D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **germinales**

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FCLP; France - FR Page 8 / 13

Date de révision 16-janv.-2020 Remplace la version: 24-avr.-2019 Numéro de révision 4

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Danger par aspiration

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

BOSTIK PRIMATECH

Écotoxicité

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organism es	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
Benzisothiazoline-3-on e [BIT] 2634-33-5	EC50 3Hr 13mg/l (activated sludge) (OECD 209)	-	-	-	1	
2-Méthyl-2H-isothiazol- 3-one [MIT] 2682-20-4	-	-	-	-	10	1
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-is othiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol- 3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] 55965-84-9	(Pseudokirchner	EC50 (96h) = 0.22 mg/L (Oncorhynchus mykiss) (OECD 211)	-	EC50 (48h) =0.1 mg/L (Daphnia magna) (OECD 202)	100	100

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

Informations sur les composants					
2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [MIT] (2682-20-4)					
Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats		
OCDE, essai n° 308 : Transformation aérobie et anaérobie dans les sédiments aquatiques		Half-life	1.28-2.1 jours		
OCDE, essai n° 309 : Minéralisation aérobie dans les eaux superficielles - Essai de simulation de la biodégradation		3	Facilement biodégradable 4.1 jours		

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage	Facteur de bioconcentration (BCF)
Silice cristalline	-	0
14808-60-7		
Benzisothiazoline-3-one [BIT]	0.7	6.95
2634-33-5		
2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [MIT]	-0.32	3.16
2682-20-4		

FCLP; France - FR Page 9/13

BOSTIK PRIMATECH

Date de révision 16-janv.-2020

Remplace la version : 24-avr.-2019 Numéro de révision 4

mélange de	-	3.6
5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et		
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)		
[C(M)IT/MIT]		
55965-84-9		

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Benzisothiazoline-3-one [BIT]	La substance n'est pas PBT/vPvB
2634-33-5	
2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [MIT]	La substance n'est pas PBT/vPvB
2682-20-4	·
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et	La substance n'est pas PBT/vPvB
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT]	
55965-84-9	

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales,

nationales et internationales applicables.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides. Manipuler les emballages contaminés de la même

façon que le produit lui-même.

Catalogue européen des déchets 08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application

pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Remarque : Protéger contre le gel.

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1Numéro ONUNon réglementé14.2Nom d'expéditionNon réglementé14.3Classe(s) de danger pour leNon réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage
Non réglementé
14.5 Dangers pour
Sans objet
l'environnement

14.6 Dispositions spéciales

Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro ONU Non réglementé14.2 Nom d'expédition Non réglementé

FCLP; France - FR Page 10 / 13

Remplace la version : 24-avr.-2019 Numéro de révision 4

Date de révision 16-janv.-2020

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Polluant marin Np

14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 Sans objet

et au recueil IBC

BOSTIK PRIMATECH

Transport aérien

(OACI-TI/IATA-DGR)

14.1Numéro ONUNon réglementé14.2Nom d'expéditionNon réglementé14.3Classe(s) de danger pour leNon réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballageNon réglementé14.5 Dangers pourSans objet

l'environnement

14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

Rubrique 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006)

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Contient un biocide : contient de la C(M)IT/MIT (3:1). Peut produire une réaction allergique

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

Polluants organiques persistants

FCLP; France - FR Page 11/13

BOSTIK PRIMATECH
Remplace la version: 24-avr.-2019

Date de révision 16-janv.-2020
Numéro de révision 4

Sans objet

Réglementations nationales

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
Silice cristalline 14808-60-7	RG 25
Silice cristalline (fraction fine) 14808-60-7	RG 25
Benzisothiazoline-3-one [BIT] 2634-33-5	RG 65

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H310 - Mortel par contact cutané

H311 - Toxique par contact cutané

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H330 - Mortel par inhalation

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

PBT Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) STOT RE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT SE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

Principales références de la littérature et sources de données

Aucune information disponible

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 16-janv.-2020

Indication des modifications

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 16.

FCLP; France - FR Page 12/13

Remplace la version : 24-avr.-2019 Numéro de révision 4

Date de révision 16-janv.-2020

Conseil en matière de formation Aucune information disponible

Informations supplémentaires Aucune information disponible

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

BOSTIK PRIMATECH

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

FCLP; France - FR Page 13 / 13